



Nos lieux de formation respectent les normes d'accessibilité en vigueur et sont adaptés aux personnes en situation de handicap.

### Références légales

Vu l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité.

Vu l'arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité.

### Objectif général de la formation

Maitriser la transmission des savoirs intégrés dans le programme du pack de formation de formateur se rapportant aux cahiers des charges applicables à la formation initiale et continue aux activités privées de sécurité. Le contenu du pack de formation formateur permet la transmission des savoirs sur les différents titres de la formation professionnelle (TFP) de la Branche CPNEFP enregistrés au RNCP France Compétences.

### Contenu global de la formation

La formation en vue de l'obtention de la compétence de formateur comprend les 4 parties suivantes :

1. Sensibilisation et prévention des risques terroristes
2. Gestion des risques et situations conflictuelles et des situations dégradées
3. Événementiels et mesures de sûreté (inspection visuelle, fouille et palpation de sécurité)
4. Les outils pédagogiques et docimologiques pour dispenser le contenu global du pack.

Parties	Contenu global de la formation du pack formateur	Correspondance CPNEFP	Durée
N°1	Sensibilisation et prévention des risques terroristes	UV7	14h00
N°2	Gestion des risques et situations conflictuelles et des situations dégradées	UV3 – UV13	21h00
N°3	Événementiels et mesures de sûreté (inspection visuelle, fouille et palpation de sécurité)	UV9 – UV12	14h00
N°4	Les outils pédagogiques et docimologiques pour dispenser le contenu global du pack		02h00
Validation	Le stagiaire « formateur » devra satisfaire aux exigences d'un contrôle continu (exercices et jeux de rôles) et d'une épreuve de validation des acquis sur toutes les parties du pack formateur.		05h00
<b>Durée totale avec validation du pack formation</b>			<b>56h00</b>

### Niveau initial requis pour participer à la formation

Pour accéder à la formation, les stagiaires formateurs doivent disposer, a minima :

- ✓ Soit de 2 années d'exercice professionnel dans le domaine de l'activité concernée ou dans le Domaine de la sécurité publique ainsi qu'une attestation de formation à la pédagogie en tant que formateur.
- ✓ Soit de 2 années d'exercice professionnel dans la formation aux activités privées de sécurité ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi que du certificat de qualification professionnelle ou d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP, de niveau IV minimum, relatif à l'activité concernée.
- ✓ Détenir un document attestant la maîtrise des outils pédagogiques et docimologiques pour encadrer un public adulte (Voir sur le site de la CPNEFP, la liste des organismes et qualifications reconnus).

### Conditions de validation

	ÉVALUATIONS	CERTIFICATION
<b>Contrôle continu</b>	Durant toute, la formation, le stagiaire « Formateur » sera évalué de façon continue et régulière sur son comportement, ses attitudes et sa motivation à suivre la formation.	APTE/INAPTE
<b>Épreuves écrites</b>	Répondre à quatre questionnaires sous la forme du QCM de 20 questions chacun correspondant à la formation des cinq parties dispensées.	* Note $\geq 12/20$ : Pack formateur acquis * Note $< 12/20$ : le candidat devra suivre de nouveau la formation pack formateur.
<b>Épreuve pratique</b>	Mise en situation pratique sur un contexte professionnel tiré au sort par le candidat sur les quatre parties pratique.	APTE/INAPTE

**À tout moment, le stagiaire formateur pourra se faire exclure de la formation si ses résultats et/ou son comportement n'est pas en adéquation avec les exigences de la formation et du centre de formation.**

- Le candidat doit avoir suivi l'intégralité de la formation pour pouvoir se présenter à l'évaluation.
- Les candidats validés feront l'objet de quatre attestations de fin de formation sur chacune des parties abordées et réalisées durant la formation (conforme à l'article L6353-1 du code du travail) comportant un avis après formation stipulant la capacité du formateur pour l'encadrement des formations suivantes :
  1. Sensibilisation et prévention des risques terroristes
  2. Gestion des risques et situations conflictuelles et des situations dégradées
  3. Événementiel et mesures de sûreté (inspection visuelle, fouille et palpation de sécurité).

### Documentation distribuée à l'issue de la formation

Chaque participant validé se verra remettre sur support informatique :

- Un kit formateur support POWERPOINT du contenu de la formation globale du pack formateur.
- Un livret de formation retraçant l'essentiel de la formation du pack formation.

### Recyclage

Tous les deux ans, une remise à niveau des compétences sera proposée au formateur afin de réactualiser ses compétences acquises.

Ce recyclage sera organisé sur une durée de 14 heures, où les compétences du formateur seront de nouveau confirmées pour une durée de deux années. Il permettra d'actualiser et de maintenir ses connaissances et ses compétences dans le domaine de la sécurité privée.

### Tenue vestimentaire

Afin d'être libre de ces mouvements lors des mises en situations, il est demandé aux participants à ce pack formation de revêtir une tenue en adéquation avec la matière dispensée.

Matières dispensées	Tenues vestimentaires
<b>Sensibilisation et prévention des risques terroristes</b>	Tenue d'intervention ou civile (jeans -tee shirt)
<b>Gestion des risques et situations conflictuelles et des situations dégradées</b>	Vêtements amples, type vêtements de sports (Jogging, tee-shirt, sweet-shirt, basket)
<b>Événementiel et mesures de sûreté (inspection visuelle, fouille et palpation de sécurité)</b>	Tenue d'intervention ou civile (jeans -tee shirt)

**CONTENU GLOBAL DE FORMATION  
DU PACK FORMATEUR (volume 56h00)**

**1<sup>ère</sup> Partie :**  
**SENSIBILISATION ET PRÉVENTION DES RISQUES TERRORISTES**  
*(14 heures)*

**2<sup>ème</sup> Partie**  
**GESTION DES RISQUES ET DES SITUATIONS CONFLICTUELLES**  
*(9 heures dont 6 heures de mise en pratique)*

**2<sup>ème</sup> Partie (suite)**  
**GESTION DES RISQUES DE SITUATIONS CONFLICTUELLES  
DÉGRADÉES**  
*(7 heures dont 4 heures de pratique)*

**3<sup>ème</sup> Partie**  
**ÉVÉNEMENTIEL** *(5 heures)*

**4<sup>ème</sup> Partie**  
**CONTENU DE LA FORMATION  
PÉDAGOGIE INITIALE COMMUNE DE FORMATEUR (PIC.F)**  
*(2 heures)*

### **Objectif général de la formation**

À la fin de la formation, le stagiaire formateur sera en mesure de transmettre aux acteurs de la sécurité privée, la compréhension, la prévention, l'intervention et la protection face aux risques des menaces contemporaines que sont le terroriste et les situations extrêmes.

### **Contenu du programme global**

Dans le but d'initier le stagiaire formateur à la prévention et à la sensibilisation aux risques des menaces contemporaines, le paradigme du contenu de la formation se structure par l'agrégation des quatre modules pédagogiques didactiques présentés ci-dessous.

#### **MODULE 1 : LA COMPRÉHENSION (Volume horaire 04 heures)**

- Mémoire sur les faits d'action terroriste sur le plan national et à l'international ces dix dernières années
- Définir le risque : tuerie de masse et terrorisme
- Connaître et accepter le risque
- Causes des nouvelles menaces qui pèsent sur les sociétés occidentales
- Définir le risque terroriste : quelques définitions
- Connaître les objectifs, les acteurs et les moyens utilisés
- Connaître les niveaux de risque associés
- Classifier les différentes finalités et des moyens de communication du terrorisme
- Connaître les différents matériels terroristes
- Connaître la stratégie de l'union européenne pour lutter contre le terrorisme
- Connaître la vision française du terrorisme et ses outils législatifs et réglementaires.

#### **MODULE 2 : LA PRÉVENTION (Volume horaire 03 heures)**

- Connaître les recommandations générales de sûreté en France
- Connaître les acteurs et la démarche de sûreté
- Connaître et sa chaîne de mise œuvre du plan Vigipirate
- Connaître la prévention situationnelle et les obligations de l'employeur
- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes.

**MODULE 3 : L'INTERVENTION (Volume horaire 05 heures)**

- Détecter et réagir : les bons réflexes face aux menaces terroristes en tant qu'acteur et leader en sécurité
- Savoir se préparer et entretenir sa culture de la sûreté situationnelle
- Connaître et maîtriser le processus décisionnel en situation de risque terroriste
- Maîtriser les savoir-faire des procédures et techniques en tant qu'acteur : **fuir, se cacher et alerter – fuir, se retrancher, alerter et se préparer à se défendre – Se défendre, fuir, se retrancher, alerter**
- Maîtriser les savoir-faire des procédures et techniques en tant que leader : **fuir, se cacher et alerter – fuir, se retrancher, alerter et se préparer à se défendre – Se défendre, fuir, se retrancher, alerter**
- Savoir alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
- Connaître et appliquer les bons comportements en présence des forces de sécurité armées
- Faciliter l'intervention des forces de l'ordre
- Maîtriser les quelques conduites à tenir en situation extrêmes.

**MODULE 4 : LA PROTECTION (Volume horaire 02 heures)**

- Connaître la hiérarchie des secours en France
- Sensibiliser les opérateurs de l'échelle des secours d'urgence en France
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger
- Savoir identifier la gravité en relation avec les mécanismes, la localisation et l'étendue de la plaie
- Connaître et sensibiliser aux gestes de secours en situation d'urgence
- Connaître le risque additionnel suite aux effets blast (explosion).

## **2<sup>ème</sup> Partie**

### **GESTION DES RISQUES ET DES SITUATIONS CONFLICTUELLES**

*(14 heures dont 6 heures de mise en pratique)*

#### **Objectif général de la formation**

À la fin de la formation, le stagiaire formateur sera en mesure de transmettre aux acteurs de la sécurité privée, la connaissance et le savoir-faire pour faire face aux comportements conflictuels dans le cadre du travail.

#### **Contenu du programme global**

Dans le but d'initier, le stagiaire formateur à être capable d'analyser et gérer les comportements conflictuels, le déroulé du contenu de la formation se structure autour des deux modules didactiques présentés ci-dessous.

#### **Module 1 Connaître : (Volume horaire 07 heures)**

- Les statistiques en France des violences
- Le contexte exogène et endogène des violences dans le cadre du travail
- La typologie des risques dans les violences dans le cadre du travail
- La définition et les causes du conflit
- Les modes de résolutions du conflit
- La prévention du risque au sein de l'entreprise
- Le rappel déontologique de l'agent de sécurité dans l'accueil des différents publics
- La gestion de la norme verbale

#### **Module 2 Savoir gérer le conflit : (Volume horaire 06 heures)**

- Savoir évaluer la dangerosité du conflit
- Savoir gérer le conflit
- Savoir gérer les conséquences du conflit (psychologique et juridique)
- Savoir-faire : Mise en situation pratique dans le cadre de la gestion des conflits lors des missions de l'agent de prévention et de sécurité.

## **2<sup>ème</sup> Partie (suite)**

### **GESTION DES RISQUES DE SITUATIONS CONFLICTUELLES DÉGRADÉES**

*(7 heures dont 4 heures de pratique)*

#### **Objectif général de la formation**

À la fin de la formation, le stagiaire formateur sera en mesure de transmettre et développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations conflictuelles dégradées menaçantes dans le cadre de son travail.

#### **Contenu du programme global**

Dans le but d'initier le stagiaire formateur à la compréhension et à la protection face aux risques de situations conflictuelles dégradées menaçantes dans le cadre de son travail, le déroulé du contenu de la formation se structure autour de deux modules didactiques présentés ci-dessous.

#### **Module 1 Connaître : (Volume horaire 03 heures)**

- Les conditions de l'exonération de responsabilité pénale objective de l'article 122-5 alinéa 1<sup>er</sup> de la légitime défense des personnes du code pénal
- Les conditions de l'exonération de responsabilité pénale objective de l'article 122-7 de l'état de nécessité du code pénal
- Les conditions de l'article R631-10 du code de la sécurité intérieure
- L'échelle des violences et ses aggravations dans le code pénal
- La conduite à tenir après agression : le dépôt de plainte, le certificat médical et le rôle de l'avocat
- La détection des comportements avant un passage à l'acte
- Le stress : le connaître, les différents types, les causes et ses conséquences
- Les effets gênants du stress en situation conflictuelle
- Les effets positifs du stress
- La gestion du stress par la respiration

#### **Module 2 Savoir gérer : (Volume horaire 04 heures)**

- La préparation physique et mentale situationnelle (PPMS) aux situations de stress
- La protection : savoir prendre une attitude défensive
- La défense : savoir maîtriser des gestes techniques et des procédures face à l'agression dégradée
- Les techniques de défense immédiate (TDI) en situation d'agression dégradée
- Les gestes de secours d'urgence en situation dégradée



**3<sup>ème</sup> Partie**  
**ÉVÉNEMENTIEL (5 heures)**

**Objectif général de la formation**

À la fin de la formation, le stagiaire formateur sera en mesure de transmettre aux acteurs de la sécurité privée le cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation.

**Contenu du programme global**

Dans le but d'initier le stagiaire formateur à la compréhension du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation, le déroulé pédagogique du contenu de la formation se structure autour de deux modules didactiques présentés ci-dessous.

**Module 1 Connaître et identifier :** (Volume horaire 03 heures)

- La problématique de la sécurisation d'un rassemblement festif, sportif ou culturel (flux, confinement, panique, comportements dangereux)
- Le cadre légal des rassemblements
- La sécurisation des spectacles et concerts
- La gestion d'un évènement (analyser le risque, le lieu, les acteurs, le contexte, procédure d'évacuation en cas d'urgence : incendie, rixe, attentat)
- Les fondements des bases juridiques lors de prestations événementielles
- Les acteurs d'un évènement.

**Module 2 Savoir gérer :** (Volume horaire 02 heures)

- Tous les acteurs autres que le public (organisateur, artistes, journalistes et opérateur de presse, service de secours, VIP)
- Se positionner en fonction du type de public
- Les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements
- Identifier les différentes zones d'accès (zone publique, zone privative, zone restreinte)
- Les moyens d'identification des différentes familles d'accès
- Les systèmes de billetterie (bracelet, billet, douchette)
- La fraude et les litiges.

**PROGRAMME du Pack 56 heures**  
**FORMATIONS DE FORMATEUR SÉCURITÉ**

### **3<sup>ème</sup> Partie (suite)**

## **EFFECTUER UNE INSPECTION VISUELLE DES BAGAGES ET UNE PALPATION DE SÉCURITÉ**

*(7 heures dont 4 heures de mise en situation pratique)*

### **Objectif général de la formation**

À la fin de la formation, le stagiaire formateur sera en mesure de comprendre et transmettre aux acteurs de la sécurité privée, le cadre législatif, les gestes techniques et les procédures dans le cadre des grands événements, des situations particulières (VIGIPIRATE) et des sécurisations de sites pour lutter contre la malveillance.

### **Contenu du programme global**

Dans le but d'initier le stagiaire formateur à la compréhension du cadre législatif et à la maîtrise des mesures de sûreté (palpation de sécurité et inspection et fouille) lors de la prévention des risques malveillants, le déroulé pédagogique du contenu de la formation se structure autour d'un module didactique présenté ci-dessous.

### **Module 1 Connaître et maîtriser : (Volume horaire 07 heures)**

- Le cadre législatif des palpations de sécurité et de l'inspection des bagages lors de manifestations ou en cas de circonstances particulières et judiciaires
- Les sanctions en cas de non- respect du cadre légal
- La typologie des dangers dans l'exécution d'une mesure de sûreté
- Les fondamentaux de sûreté applicables à la prévention et l'intervention situationnelle
- La prise en compte des trois inconnues situationnelles, spatiales et temporelles dans l'exécution d'une mesure de sûreté
- Le domaine d'application des palpations de sécurité dans le cadre judiciaire et administrative
- Les éléments générateurs de situations conflictuelles lors de l'exécution des missions
- Les consignes lors de son positionnement dans un point d'inspection filtrage
- Le comportement adéquat lors de la découverte d'objet prohibé ou interdit
- Les techniques d'inspection visuelle et de palpation
- La prise en compte des mineurs et des personnes en situation de handicap
- Une palpation de sécurité administrative au sein d'un point d'inspection filtrage
- Une palpation de sécurité judiciaire dans le cadre d'une mission de sécurisation de site
- Une palpation de sécurité levée doute dans le cadre d'une intrusion suspecte sur un site
- Le compte rendu opérationnel à la voie hiérarchique et aux forces de l'ordre (17)
- L'inspection visuelle des bagages, sacs lors de l'accès à un local, un bâtiment ou une enceinte réglementée par règlement intérieur.

**4<sup>ème</sup> Partie**

**CONTENU DE LA FORMATION  
PÉDAGOGIE INITIALE COMMUNE DE FORMATEUR (PIC.F)  
(2 heures)**

**OBJECTIF GÉNÉRAL :** Le programme de formation élaboré vise à donner aux futurs formateurs, les outils pédagogiques et docimologiques permettant d'exercer leurs missions de formateur au profit d'un public adulte dans le secteur de la sécurité privée.

**OBJECTIF INTERMÉDIAIRE :** À la fin de la formation, le formateur sera mesure de comprendre et de maîtriser les savoirs pédagogiques et docimologiques indispensables dans son rôle de formateur :

- De suivre un référentiel interne de formation et d'adapter si nécessaire les activités, en prenant en compte l'évolution de son groupe, afin de faciliter l'acquisition des connaissances, des procédures et des techniques par l'apprenant, pour lui permettre d'atteindre l'ensemble des objectifs du référentiel.
- D'organiser l'apprentissage des apprenants, suivant les trois méthodes : découverte, apprentissage et applicative.
- De placer les apprenants dans une situation d'apprentissage, en mettant en œuvre un drill linéaire pour permettre à l'apprenant de mettre en œuvre les techniques apprises et de s'appropriier les procédures.
- De placer les apprenants dans une situation proche de la réalité, en mettant en œuvre l'évaluation de pairs en respectant la triangulation dans la prise de parole, pour permettre à l'apprenant de mettre en œuvre les techniques apprises et de s'appropriier les procédures.
- De placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe, en l'organisant et en donnant les consignes nécessaires, pour faciliter le partage et le transfert des connaissances.
- D'évaluer l'apprenant, en utilisant différents types d'évaluation et d'outils pertinents, pour lui permettre de se situer dans la formation, pour mesurer le niveau d'atteinte de l'objectif ou pour décider de sa certification.
- De s'auto-évaluer dans son rôle de formateur, en portant un regard critique sur ses actions de formation, pour maintenir et développer ses compétences.